



## EXPORTATION DÉFINITIVE D'ALLEMAGNE

Pour les chevaux qui sont enregistrés en Allemagne et qui sont exportés en vue d'être entraînés ou à des fins de reproduction en Belgique, la Fédération Belge des Courses Hippiques – Galop devrait recevoir un certificat d'exportation de Direktorium.

Dans la mesure du possible, l'entraîneur/ le propriétaire/ l'éleveur doit faire la demande nécessaire auprès de Direktorium avant que le cheval ne voyage.

A noter que la FBCH-Galop doit recevoir le certificat d'exportation du Direktorium avant que le cheval ne participe aux courses en Belgique ou en cas de reproduction ne soit inscrit au studbook comme étalon ou jument d'élevage.

### Contact de Direktorium

Helga Stenger: [stenger@direktorium.de](mailto:stenger@direktorium.de)

Tel: +49 (0) 221 74 98 35

Fax: +49 (0) 221 74 98 65

Direktorium für Vollblutzucht und Rennen e.V.  
Rennbahnstraße 154  
50737 Köln

### Document nécessaire

Formulaire de demande d'exportation définitive :  
[www.bgalopf.be/Docs/AntragaufAusfuhr.pdf](http://www.bgalopf.be/Docs/AntragaufAusfuhr.pdf)